



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 05-nov.-2018

Version 6

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC ULTRA SLICK CERAMIC EXTREME BRAKE LUBRICANT 236 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 24126

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Graisse

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Le produit ne contient aucune substance qui, à sa concentration donnée, est considérée comme dangereuse pour la santé

Aspect Pourpre

État physique Demi-solide

Odeur Légère

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Toxicité aiguë inconnue

98 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit ne contient aucune substance qui, à sa concentration donnée, est considérée comme dangereuse pour la santé.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Laver avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun en particulier.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.
Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Laver à fond après manutention.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition .
NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches oculaires

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps	Gants en caoutchouc.
Protection respiratoire	Aucun dans des conditions normales d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Demi-solide	
Aspect	Pourpre	
Odeur	Légère	
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	> 260 °C / > 500 °F	Méthode Cleveland en vase ouvert
Taux d'évaporation	< 1	Butyl acetate = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	1.03	
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	
<u>Autres informations</u>		
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	<3%	
Densité	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	
TDAA (température de décomposition auto-accélérée)	Aucun renseignement disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Nom d'expédition Non réglementé

IATA

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

LIS/LES Est conforme à (aux)

EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)

ENCS Non déterminé

IECSC Est conforme à (aux)

KECL Est conforme à (aux)

PICCS Non déterminé

AICS Non déterminé

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
--------------	-------------------------------

éthylène-glycol - 107-21-1	1.0
----------------------------	-----

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

WARNING: This product contains chemical(s) known to the State of California to cause cancer and/or to cause birth defects or other reproductive harm

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
éthylène-glycol - 107-21-1	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
éthylène-glycol 107-21-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	-
HMIS	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 05-nov.-2018

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique